

Procès-verbal de la 214<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif du Cégep régional de Lanaudière tenue le mardi 14 février 2017, à 16 h 30, sous la présidence de M. Marcel Côté, directeur général.

Sont présents :

Mesdames	Hélène Bailleu Francine Ranger Diane Raymond
Messieurs	Marcel Côté Alain Lamarre Michel Rouleau Benoît Tessier

Participent également à l'assemblée :

Mesdames	Esther Fournier, directrice des ressources financières et de la formation continue Nadia Grondin, directrice des ressources humaines et des affaires corporatives
Monsieur	Marc Cardinal, directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information

Agit comme secrétaire de l'assemblée :

Madame Hélène Pichette



**Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée :**

Le président d'assemblée constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte.

**214.1 Adoption de l'ordre du jour :**

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

CERL-170214-01

*« Il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

- 214.1 Adoption de l'ordre du jour*
- 214.2 Adoption du procès-verbal de la 211<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 214.3 Adoption du procès-verbal de la 212<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 214.4 Adoption du procès-verbal de la 213<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif*
- 214.5 Suite(s) aux procès-verbaux*
- 214.6 Révision budgétaire 2016-2017*
- 214.7 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers*
- 214.8 Plan d'effectifs révisé 2016-2017*
- 214.9 Informations*
- 214.10 Divers*
- 214.11 Levée de l'assemblée »*

Adoptée à l'unanimité.

**214.2 Adoption du procès-verbal de la 211<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par M. Alain Lamarre,*

CERL-170214-02

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 211<sup>e</sup> assemblée ordinaire du comité exécutif tenue le 22 novembre 2016. »*

Adoptée à l'unanimité.

**214.3 Adoption du procès-verbal de la 212<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

CERL-170214-03

*« Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 212<sup>e</sup> assemblée extraordinaire du comité exécutif tenue le 20 décembre 2016. »*

Adoptée à l'unanimité.

**214.4 Adoption du procès-verbal de la 213<sup>e</sup> assemblée du comité exécutif :**

*Sur proposition de Mme Hélène Bailleu, dûment appuyée par M. Michel Rouleau,*

« *Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 213<sup>e</sup> assemblée extraordinaire (procédure d'exception) du comité exécutif tenue le 27 janvier 2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-170214-04

**214.5 Suite(s) aux procès-verbaux :**

Sans objet.

**214.6 Révision budgétaire 2016-2017 :**

La directrice des ressources financières présente le budget révisé 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière.

Le budget initial prévoyait un déficit de 285 k\$. Au terme de la présente année financière, le déficit anticipé se situe à 550 k\$, en raison principalement de l'explosion des coûts de convention. Le CRL dispose des soldes de fonds nécessaires pour résorber en partie ce déficit.

*Attendu les articles 1.03 et 1.05 du Règlement de gestion financière prévoyant notamment que le comité exécutif examine au moins semi-annuellement l'évolution globale des revenus et des dépenses du Cégep régional;*

*Attendu la consultation effectuée auprès des directions des collèges constituants et du CRPC;*

*Attendu la recommandation de la direction des ressources financières;*

*Sur proposition de Mme Francine Ranger, dûment appuyée par Mme Diane Raymond,*

« *Il est résolu d'adopter le budget révisé 2016-2017 ainsi que les ajustements au budget 2016-2017 à l'égard des rubriques de revenus et des autres dépenses. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-170214-05

**214.8 Affectation du solde de fonds à des projets particuliers :**

La directrice des ressources financières présente le dossier.

*Attendu que, selon le régime budgétaire et financier des cégeps, le surplus accumulé du fonds de fonctionnement doit, dans un premier temps, être utilisé pour résorber des résultats d'opérations déficitaires et, par la suite, pour des projets particuliers dans le fonds de fonctionnement ou d'investissement;*

*Attendu que les affectations de fonds prévues et adoptées par résolution du conseil d'administration ne doivent pas excéder le solde de fonds du Cégep;*

*Attendu que, dans le respect du Règlement de gestion financière, « les surplus et les déficits annuels des collèges constituants sont consolidés au solde de fonds de fonctionnement du Cégep régional »;*

*Attendu que les projets réalisés à l'aide des surplus ne pourraient avoir comme conséquence des incidences récurrentes et significatives sur les coûts de fonctionnement;*

*Attendu les surplus d'opération et les soldes de fonds au terme de l'exercice 2015-2016;*

*Attendu la nécessité d'affecter en priorité les sommes nécessaires au déficit anticipé en 2016-2017;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de M. Alain Lamarre, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

*« Il est résolu de recommander au conseil d'administration d'adopter le tableau actualisé des affectations au solde de fonds, tel que déposé par la direction des ressources financières. »*

Adopté à l'unanimité.

**214.9 Révision du plan d'effectifs 2016-2017 :**

Comme mentionné lors de la dernière assemblée du comité exécutif tenue en novembre dernier, les directions des collèges et des services ont poursuivi leurs travaux d'analyse et identifié certains besoins à combler en lien avec les disponibilités budgétaires actuelles et à venir.

CERL-170214-06

La direction générale présente le plan d'effectifs révisé et répond aux questions des membres.

*Attendu la situation financière actuelle du Cégep et la confirmation par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur d'un réinvestissement afin de permettre aux cégeps de soutenir entre autres la réussite des étudiants et de ceux ayant des besoins particuliers;*

*Attendu les besoins exprimés par les directions des collèges et des services afin de répondre à ces besoins;*

*Attendu la recommandation de la direction du Cégep régional de Lanaudière;*

*Sur proposition de Mme Diane Raymond, dûment appuyée par Mme Hélène Bailleu,*

*« Il est résolu d'adopter la version révisée du plan d'effectifs 2016-2017. »*

Adoptée à l'unanimité.

CERL-170214-07

#### **214.9 Informations :**

Le directeur général mentionne que la ministre responsable de la région ainsi que la ministre responsable de l'Enseignement supérieur étaient présentes au collège constituant de Joliette le 10 février dernier pour annoncer une aide financière de l'ordre de 1,4 M\$, dans le cadre du programme de Fonds d'investissement stratégique (FIS) pour les établissements postsecondaires, pour l'aménagement des laboratoires de Génie civil.

La ministre responsable de l'Enseignement supérieur a profité de son passage à Joliette pour visiter les installations du collège.

#### **214.10 Divers :**

Sans objet.

#### **214.11 Levée de l'assemblée :**

La séance est levée à 17 h 05.

.....  
Président

.....  
Secrétaire de l'assemblée